

Rapport du Comité de gestion des bulletins d'études collégiales (CGBEC)
adressé
aux membres du
Comité de liaison de l'Enseignement supérieur (CLES)
relatif au

**Mandat confié au CGBEC à la suite de l'avis
du Conseil supérieur de l'Éducation :
« Au collégial – L'orientation au cœur de la réussite »**

5 février 2004

1. Rappel : l'avis du Conseil et les réactions

En avril 2002, le Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) a déposé un avis ayant pour titre : « Au collégial – L'orientation au cœur de la réussite ». Entre autres objectifs, cet avis vise à redonner confiance aux étudiants qui connaissent des échecs scolaires en raison de problèmes d'orientation. Selon le CSE, il faut privilégier une utilisation moins rigide des résultats scolaires afin de donner le goût aux étudiants qui éprouvent des difficultés de poursuivre leurs études. Rappelons que, présentement, les cours échoués sont comptabilisés dans le calcul de la cote de rendement au collégial (CRC), appelée aussi cote R, même s'ils ont été repris et réussis. De plus, même s'il y a changement de programme, tous les échecs cumulés au collégial par l'étudiant figurent toujours à son dossier et sont pris en compte dans le calcul de sa CRC.

Deux recommandations de l'avis du CSE s'adressent spécifiquement aux universités, tandis que d'autres, adressées aux collèges et au ministère de l'Éducation, sont en lien avec celles-ci.

L'une des recommandations qui s'adressent aux collèges est :

4. de se donner les moyens d'utiliser les résultats scolaires avec plus de souplesse pour éviter de piéger l'orientation des élèves :
 - en prenant les moyens nécessaires pour assurer à tous les acteurs scolaires, y compris aux élèves et à leurs parents, une bonne compréhension des modalités d'admission aux études universitaires et notamment de la cote R, de manière à limiter les contraintes sur les possibilités d'exploration et sur les choix des élèves;

Les recommandations qui s'adressent aux universités sont :

11. de revoir, de manière à ne pas contraindre indûment la démarche scolaire et professionnelle des élèves, certaines modalités de calcul de la cote R relative à l'accès aux études universitaires, en respectant la possibilité de reprise que le Conseil propose d'offrir aux élèves, comme le stipule une des recommandations adressées au ministre de l'Éducation;
12. de multiplier les stratégies d'information sur les programmes d'études universitaires et leurs conditions d'admission, de manière à fournir le meilleur éclairage possible aux élèves du collégial désireux de poursuivre leur formation à l'université.

L'une des recommandations qui s'adressent au ministre de l'Éducation est :

13. de reconnaître un statut particulier à la première année d'études collégiales, en prenant des mesures pour que :
 - les cours auxquels l'élève a échoué en première année, lorsqu'ils ont été repris et réussis par la suite, ne comportent pas la mention « échec » au relevé de notes de l'élève;
 - les résultats de ces cours auxquels l'élève a échoué une première fois ne soient pas comptabilisés dans le calcul de la cote R.

En réaction à la publication de cet avis, la CREPUQ, la Fédération des cégeps et l'Association des collèges privés du Québec ont émis des positions fort divergentes,

particulièrement sur la question du traitement des échecs en regard de l'admission aux programmes universitaires.

Les universités ne se sont pas montrées favorables à l'élimination des échecs et ont rappelé l'importance de conserver sur le bulletin de l'étudiant un portrait d'ensemble de son cheminement académique.

La Fédération des Cégeps, pour sa part, a formulé autrement la recommandation 13 du CSE en adoptant la proposition suivante :

Que le calcul de la cote R pour des fins d'admission à l'université se fasse uniquement sur les cours du programme pour lequel l'étudiant obtient son DEC. Les résultats des cours échoués et les cours suivis dans un autre programme ne seraient donc pas pris en compte dans ce calcul.

De son côté, l'Association des collèges privés du Québec a mis de l'avant la proposition suivante :

Que la cote R d'un élève soit calculée à partir de ses deux meilleures sessions à temps complet et cela pour tout programme collégial.

2. Mandat confié au Comité de gestion des BEC par le CLES

En réponse à ces réactions suscitées par la publication de l'avis du CSE, le Comité de liaison de l'Enseignement supérieur (CLES) a confié, en mars 2003, aux membres du Comité de gestion des bulletins d'études collégiales (CGBEC)¹ le mandat d'élaborer une position commune relativement au traitement des échecs au collège en regard de l'admission aux programmes universitaires. Le CLES a également demandé au Comité de proposer des actions en vue d'accroître la transparence quant à l'utilisation de la cote R dans les pratiques d'admission et de mieux informer les étudiants des collèges à cet égard.

3. Travaux du Comité de gestion des BEC

Entre juin 2003 et février 2004, les membres du Comité de gestion des BEC se sont réunis à cinq reprises. Au cours de cette période, l'essentiel de leurs travaux a porté sur les deux volets du mandat confié par le CLES. Les deux prochaines sections du rapport font état de la réflexion et de la position des membres à l'égard de ces deux volets. De plus, à leur propre initiative, les membres ont profité de l'occasion, lors des travaux sur le traitement des échecs, pour examiner la question de l'attribution automatique d'une CRC de 5,0 à un cours dont la note est inférieure à 30.

¹ L'annexe A dresse la liste des membres du CGBEC.

3.1 Traitement des échecs au collège en regard de l'admission aux programmes universitaires

3.1.1 Rattachement des cours aux programmes

Dans l'avis du CSE, on insiste de façon particulière sur les étudiants qui éprouvent des difficultés liées à leur orientation. Difficultés qui ont comme conséquences, dans plusieurs cas, d'entraîner des échecs scolaires. Pour ne pas pénaliser indûment ces étudiants dans leur parcours académique, les membres du Comité de gestion sont arrivés rapidement à la conclusion que le calcul de la CRC devrait se faire uniquement sur les cours du programme pour lequel l'étudiant obtient son DEC. Dans l'état actuel du système du MEQ (SIGDEC), cette proposition se heurte cependant à des contraintes techniques qui la rendent impraticable. Par contre, le nouveau système SOCRATE, dont l'implantation est prévue pour juillet 2007, offre l'opportunité d'opérationnaliser cette proposition.

Pour s'assurer de la faisabilité d'une telle mesure, autant pour les nouveaux que pour les anciens programmes collégiaux, les membres du Comité de gestion seraient amenés à suivre de près l'évolution des travaux de la refonte du système ministériel. Les règles et les balises sur lesquelles reposera l'identification du programme d'études servant à l'admission à l'université devraient notamment être bien définies.

Cette avenue offre l'avantage de régler, du moins en partie, les problèmes inhérents aux accidents de parcours causés par les tâtonnements de choix vocationnel. Le bulletin d'études collégiales continuerait donc de faire état du cheminement scolaire complet de l'étudiant, mais les cours échoués ou réussis dans le « mauvais programme » ne seraient plus pris en compte dans le calcul de la CRC.

En plus des problèmes d'orientation, des motifs d'ordre humanitaire (problème de santé, décès d'un proche, etc.) peuvent également interférer dans le cheminement académique de l'étudiant. Les membres du Comité de gestion estiment que si un étudiant désire qu'un ou plusieurs cours d'un trimestre ne fassent pas partie de l'évaluation de son dossier d'admission, en raison de ce type de motifs, il devra se prévaloir des mécanismes prévus à cet effet dans les établissements universitaires et collégiaux. En somme, ce type de situation continuerait, comme c'est le cas présentement, d'être géré cas par cas sur une base d'exception.

3.1.2 Constats relatifs aux échecs

Afin d'alimenter la réflexion des membres du Comité de gestion sur la problématique relative aux échecs, la CREPUQ a préparé plusieurs tableaux statistiques. Aux fins du présent rapport, nous en avons retenu les principaux.

Les données du tableau de l'annexe B permettent de constater que le phénomène des échecs en première session affecte un grand nombre d'individus, soit environ le quart des sortants des collèges ayant présenté des demandes d'admission aux universités. Ces chiffres montrent aussi que la moyenne du dossier scolaire de ces personnes est nettement en deçà de celle des personnes qui n'ont pas d'échecs. Des écarts de 4 ou 5 points sur une CRC moyenne ne peuvent s'expliquer par la seule présence au dossier d'un échec ou deux en première session au collégial. Il s'agit plutôt du fait de personnes qui obtiennent, en général, des résultats moins bons dans l'ensemble de leurs cours que les personnes qui n'avaient aucun échec en première session.

Par ailleurs, comme l'indiquent les données de l'annexe C, les personnes qui ne présentaient aucun échec en première session n'en étaient pas toutes exemptes par la suite. On constate donc que le phénomène des échecs ne se limite pas nécessairement au début du parcours scolaire collégial, même si c'est à ce moment, comme le rappelle l'avis du Conseil, que l'indécision vocationnelle est souvent la plus manifeste.

Le volume des cours échoués demeure relativement important, mais, en revanche, on constate qu'une bonne proportion d'entre eux sont repris avec succès par les étudiants. L'examen des données de l'annexe D montre, à titre d'exemple, que sur les 2692 candidats en formation préuniversitaire qui avaient cumulé un échec au dossier, près de la moitié avaient repris et réussi leurs cours au moment du dépôt de la demande d'admission à l'université.

3.1.3 Simulation de différentes hypothèses de calcul de la cote R

Au cours de leurs travaux, les membres du Comité de gestion ont examiné différentes hypothèses de calcul de la moyenne des cotes R.

Cote R sans aucun échec

La première hypothèse consiste à ne tenir compte d'aucun échec dans le calcul de la moyenne des cotes R. Les données de l'annexe E montrent que l'on observe des écarts significatifs entre la cote R moyenne telle que calculée présentement et la cote R moyenne des dossiers qui pourrait être calculée sans que ne soient pris en compte les cours échoués. L'élimination du seul échec au dossier permettrait à l'étudiant d'augmenter sa cote R moyenne de 0,5 point, soit l'équivalent de ce qui est accordé aux étudiants sortant d'un programme de Baccalauréat international ou du DEC en Sciences, Lettres et Arts.

De plus, l'élimination des échecs aurait pour conséquence d'éliminer à toute fin pratique l'effet discriminant de la cote R. Les données montrent que celle-ci se maintient aux alentours de 23 et 24, et ce,

indépendamment du fait que l'étudiant ait cumulé 5 ou 15 échecs et plus.

Par ailleurs, l'exclusion des échecs sur le bulletin pourrait inciter les étudiants à développer des stratégies contraires au développement d'une culture de la réussite. Ainsi, il pourrait devenir plus intéressant pour l'étudiant d'avoir un échec plutôt que de réussir un cours avec une note faible ayant pour conséquence d'affecter à la baisse la moyenne de sa CRC. L'élimination des échecs pourrait aussi avoir des effets pervers, tels que démotiver ceux qui performant bien au plan scolaire.

Enfin, l'élimination des échecs irait à l'encontre d'un des principes fondamentaux édictés par l'ARUCC (Association des registraires des universités et des collèges du Canada) dans son « Guide du relevé de notes à l'intention des institutions d'enseignement postsecondaire au Canada » publié en mars 2003. On y précise qu'il est contre-indiqué de réécrire l'histoire en délivrant un relevé de notes qui ne reflète pas avec exactitude le cheminement de l'étudiant, en supprimant, à titre d'exemple, des résultats insatisfaisants.

Pour toutes ces raisons, l'hypothèse d'éliminer les échecs dans le calcul de la moyenne des cotes R n'a pas fait consensus parmi les membres du Comité de gestion.

Cote R sans échecs des cours repris et réussis

La seconde hypothèse consiste à ne pas tenir compte des échecs des cours repris et réussis dans le calcul de moyenne des cotes R. Les données de l'annexe F permettent de voir que ce scénario bonifierait de façon moins importante la cote R qu'une simple élimination des échecs.

Comme pour la première hypothèse, celle-ci n'a finalement pas été retenue par les membres du Comité de gestion. On a entre autres fait valoir que la reprise des échecs pourrait avoir des impacts non négligeables sur les demandes de modifications de choix de cours dans les collèges. Également, dans les universités, on pourrait être confronté à un nombre plus élevé de demandes de révision de l'évaluation du dossier d'admission. De plus, même si la mise en application de cette hypothèse envoyait aux étudiants qui ont eu des échecs au collégial un message d'encouragement à la poursuite des études, elle pose, en revanche, un problème d'équité pour ceux qui ne connaissent pas d'échecs et qui présentent des demandes d'admission à des programmes contingentés.

Cote R avec échecs pondérés

La troisième avenue consiste à prendre en compte les cours échoués, mais à leur donner moins d'importance dans le calcul de la moyenne des cotes R. L'annexe G présente à cet égard les résultats de différentes hypothèses de calcul. Pour bien évaluer la portée de

chacune des hypothèses, les résultats ont été ventilés selon neuf classes basées sur le calcul actuel de la CRC. De plus, pour faciliter les comparaisons, les tableaux intègrent les données sur le nombre moyen d'échecs, la CRC moyenne actuelle ainsi que celles des deux hypothèses examinées ci-haut : la CRC moyenne sans les cours échoués et la CRC moyenne sans les échecs des cours repris avec succès. S'ajoutent donc à ces deux hypothèses, les trois suivantes :

- CRC moyenne dont les cours échoués dans l'ensemble des trimestres ne comptent que pour le quart des unités qui leur sont attribuées (pondération de 0,25);
- CRC moyenne dont les cours échoués dans l'ensemble des trimestres ne comptent que pour la moitié des unités qui leur sont attribuées (pondération de 0,50);
- CRC moyenne avec une pondération des échecs modulée selon les trimestres : 0,25 pour les échecs cumulés au premier trimestre d'inscription au collégial contre 0,50 pour ceux des trimestres subséquents.

Les données montrent très clairement que la force des dossiers est en lien direct avec le nombre d'échecs. De plus, on constate que la pondération des échecs a une influence marginale pour les dossiers dont les CRC actuelles se situent au-dessus de 26. Par exemple, une CRC moyenne actuelle de 28,970 ne serait bonifiée d'à peine 0,094 point si on appliquait une pondération des échecs modulée selon les trimestres (0,25 au 1^{er} trimestre et 0,50 pour les autres trimestres). En contrepartie, avec le même scénario, une CRC moyenne de 21,070 passerait à 22,256, soit une bonification de 1,186 points. En somme, la mise en application de l'une ou l'autre de ces hypothèses ne viendrait pas perturber le processus d'admission dans les programmes universitaires les plus fortement contingentés.

Les résultats de simulation de ces différentes hypothèses doivent être interprétés avec prudence, puisqu'ils se réfèrent essentiellement à des moyennes. La pondération des échecs pourrait évidemment avoir un impact plus marqué sur le dossier de certains individus. La ventilation des résultats selon le nombre d'échecs au collégial donne des indications à ce sujet (annexe H). À titre d'exemple, pour les sortants des collèges en formation préuniversitaire, les chiffres indiquent que la CRC moyenne des dossiers comptant quatre échecs passerait de 23,167 à 24,161 (bonification de 0,994) si on appliquait une pondération des échecs modulée selon les trimestres.

Mais au-delà des chiffres, on s'entend pour dire que l'impact réel de la pondération des échecs se situe davantage au niveau du message transmis aux étudiants. En fait, cette modification au calcul de la CRC enverrait aux étudiants qui ont des échecs un message d'encouragement à la poursuite des études. Présentement, ces étudiants ont la perception qu'ils ont peu de chance d'entrer à l'université s'ils ont cumulé plusieurs échecs au collège. En mettant

davantage l'accent sur leur réussite et, par conséquent, sur les compétences acquises, ils réaliseraient qu'il y a possibilité de se reprendre, que tout n'est pas nécessairement perdu ou joué d'avance.

Une pondération plutôt qu'une élimination des échecs serait également plus équitable pour les étudiants dont le parcours académique est sans faute. De plus, la pondération permettrait de baliser les stratégies que certains étudiants pourraient développer à l'égard des échecs.

À court terme, la pondération permettrait de s'attaquer au problème d'adaptation au réseau collégial ainsi qu'aux difficultés liées à l'indécision vocationnelle. Lorsque le système du MEQ sera en mesure de rattacher les cours au programme, la pondération des échecs jouera un rôle moins important pour les problèmes d'orientation, mais sera toujours utile pour les difficultés inhérentes à l'adaptation au collège.

Les membres du Comité de gestion sont d'avis que le poids des échecs dans le calcul de la cote R devrait être moins important au premier trimestre d'études au collégial qu'aux trimestres suivants. Les cours échoués au premier trimestre au collégial devraient compter pour le quart des unités qui leur sont attribuées contre la moitié pour les cours échoués aux trimestres subséquents. Cette pondération des échecs modulée selon les trimestres permettrait d'accorder un statut particulier au début du parcours scolaire collégial, c'est-à-dire là où les problèmes d'orientation et d'adaptation sont les plus criants.

Par ailleurs, le fait de limiter la modulation de la pondération à deux étapes (1^{er} trimestre et les suivants) simplifie la gestion des opérations dans le système ministériel. Au plan méthodologique, l'identification d'un deuxième trimestre d'études, par exemple, poserait un problème de définition. Son identification dans le SIGDEC pourrait être relativement complexe, notamment dans un contexte où il y a interruption des études après un trimestre. En somme, l'approche retenue par les membres est simple à gérer et ne pose pas, a priori, de difficultés majeures au plan technique.

Enfin, les membres insistent sur la nature du message qu'il faudrait transmettre aux étudiants lors de l'implantation de la mesure. Certes, une pondération des échecs enverra un message d'encouragement à la poursuite des études. Par contre, il sera important de souligner qu'une telle mesure n'aura pas nécessairement pour effet d'augmenter le nombre d'étudiants admis à l'université. La pondération des échecs ne changera rien au fait que dans les programmes contingentés le nombre de place est limité : y accepter une candidature implique nécessairement en refuser une autre.

3.1.4 Cote R de 5,0 à un cours dont la note est inférieure à 30

Les travaux sur le traitement des échecs ont offert l'occasion aux membres du Comité de gestion d'examiner la question de l'attribution automatique d'une cote R de 5,0 à un cours dont la note est inférieure

à 30. Cette mesure de contrôle avait été implantée à l'époque pour éviter que les étudiants les plus faibles se laissent porter par la force du groupe. En réalité, ces étudiants auraient pu obtenir des CRC variant généralement entre 8,0 et 12,0.

Les membres sont d'avis qu'on pénalise indûment ces étudiants en leur attribuant par défaut une CRC de 5,0. On estime que la situation actuelle devrait être corrigée en appliquant la méthode usuelle de calcul de la CRC. Cette correction pourrait être mise en application simultanément aux modifications qui devraient être apportées au calcul de la CRC pour la pondération des échecs.

3.2 Information sur la cote R et son utilisation dans les pratiques d'admission des universités

Dans un premier temps, les membres du Comité de gestion tiennent à rappeler l'existence de deux documents d'information, disponibles sur le Web, qui permettent de comprendre le rôle et la portée de la cote R dans le processus d'admission à l'université. Ces documents ont été adoptés par le CGBEC en novembre 2000 et transmis ensuite aux membres du CLES. Le premier document fournit des explications détaillées sur la CRC, alors que le second donne un aperçu général de son rôle. Plus court et dénudé de la mathématique, il constitue une version abrégée du premier document et s'adresse à un public large et non initié aux concepts inhérents à la CRC.

Il faut rappeler aussi que la CREPUQ met à jour sur une base continue le « Tableau comparatif des critères de sélection des candidatures évaluées sur la base du DEC aux programmes contingentés de baccalauréat ». Ce tableau, qui est également disponible sur le Web, permet notamment d'identifier tous les programmes universitaires où la CRC sert de critère de sélection. Les établissements universitaires, de leur côté, disposent tous de sites Web dans lesquels on retrouve toute l'information pertinente, dont les seuils minimaux de CRC pour être admis à un programme donné. La plupart des universités publient également des guides d'admission qui explicitent leur processus d'admission.

Cela dit, les membres du Comité de gestion reconnaissent que des efforts supplémentaires peuvent être faits pour démystifier la CRC et rendre son utilisation plus transparente. À cette fin, à partir des questions qui sont le plus fréquemment adressées au MEQ — par des étudiants, des parents et du personnel des collèges — et celles déjà présentes en annexe du document d'information « La cote de rendement au collégial : ce qu'elle est, ce qu'elle fait », les membres du Comité ont convenu de produire un document du type « foire aux questions ». Pour lui assurer un maximum de visibilité, cette liste de questions et réponses ne se trouvera plus en annexe du document d'information, mais fera plutôt l'objet d'un document distinct accessible via le Web. Ce nouveau document pourra être mis à jour sur une base continue en fonction des questions qui seront adressées au CGBEC.

4. **Recommandations**

Les membres du Comité de gestion des BEC recommandent au CLES :

1. Que dans le cadre des travaux sur la refonte du SIGDEC (nouveau système SOCRATE prévu pour 2007), le ministère de l'Éducation prévoit un mécanisme permettant de lier le programme d'études à chacun des cours en faisant partie. Ce rattachement des cours au programme permettra de calculer la moyenne des CRC d'un dossier uniquement sur les cours du programme pour lequel l'étudiant obtient son DEC.
2. Que le ministère de l'Éducation ajuste la programmation du calcul de la CRC de manière à ce que le poids des échecs y soit pondéré : au premier trimestre d'inscription au collégial, les cours échoués ne compteraient que pour le quart des unités qui leur sont attribuées, soit une pondération de 0,25; pour les trimestres subséquents, cette pondération serait de 0,50. La nouvelle méthode de calcul s'appliquerait à tous les dossiers présents dans le SIGDEC, indépendamment de la date de la première inscription au collège, et devrait être opérationnelle en octobre 2004 pour la gestion des admissions du trimestre d'hiver 2005.
3. Que le ministère de l'Éducation ajuste la programmation du calcul de la CRC pour éliminer l'attribution automatique d'une CRC de 5,0 à un cours dont la note est inférieure à 30. Dans pareil cas, c'est plutôt la méthode usuelle de calcul de la CRC qui devrait s'appliquer. Comme pour la recommandation précédente, cet ajustement devrait être opérationnel pour la gestion des admissions du trimestre d'hiver 2005.

Membres du Comité de gestion des BEC

BÉLANGER, Chantal	Analyste de l'informatique Direction des systèmes et du contrôle Ministère de l'Éducation
BOUCHER, Fernand	Registraire Université de Montréal Président du Comité de gestion des BEC
CÔTÉ, François	Adjoint à l'organisation scolaire Cégep de Trois-Rivières
DENIS, Chantal	Directrice des études Cégep de St-Jean-sur-Richelieu
DE TAKACSY, Nicholas	Vice-principal adjoint aux affaires académiques Université McGill
FLEURY, Danielle	Registraire Université Laval
JODOIN, Yves	Directeur de l'admission Bureau du registraire Université du Québec à Montréal
PELLETIER, Céline	Adjointe au directeur des études Collège André-Grasset
PETITCLERC, Vincent	Responsable de la sanction des études collégiales Direction du soutien aux établissements Ministère de l'Éducation
POULIN, Robert	Directeur Direction du soutien aux établissements Ministère de l'Éducation
ROSS, Peter	Directeur des études Cégep Vanier

Chargés de recherche

BOUSQUET, Yvon	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
DROLET, Réjean	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Observateurs

BOULANGER, Raymond	Responsable de programmes Direction des programmes d'études et de la recherche Ministère de l'Éducation
MYETTE, France	Registraire Université de Sherbrooke

**Tableau relatif au nombre de candidats, d'admis et d'inscrits
 parmi les sortants des collèges ayant présenté, au trimestre d'automne 2002,
 des demandes d'admission dans les programmes de baccalauréat
 selon le type de formation au collège et le nombre d'échecs observés en première session au collégial**

Formation préuniversitaire

Nombre d'échecs	Candidats (1)			Admis			Inscrits	
	Nombre	% / total	CRC actuelle	Nombre	% / (1)	CRC actuelle	Nombre	CRC actuelle
0	15 424	75,1%	28,443	14 881	96,5%	28,584	12 986	28,824
1	2 864	13,9%	23,560	2 567	89,6%	23,845	1 983	24,162
2	1 189	5,8%	22,016	1 037	87,2%	22,376	778	22,704
3	625	3,0%	21,243	529	84,6%	21,531	383	21,874
4	243	1,2%	20,093	198	81,5%	20,464	148	20,756
5	111	0,5%	18,722	91	82,0%	19,082	67	19,346
6	68	0,3%	19,984	55	80,9%	20,580	41	21,111
7	13	0,1%	20,766	11	84,6%	21,507	7	20,933
8	3	0,0%	18,345	3	100,0%	18,345	2	
Total	20 540	100,0%	26,985	19 372	94,3%	27,275	16 395	27,672

Formation technique

Nombre d'échecs	Candidats (1)			Admis			Inscrits	
	Nombre	% / total	CRC actuelle	Nombre	% / (1)	CRC actuelle	Nombre	CRC actuelle
0	3 146	68,5%	26,714	2 907	92,4%	26,958	2 332	27,138
1	790	17,2%	23,603	690	87,3%	23,908	511	24,148
2	358	7,8%	22,598	294	82,1%	22,974	210	23,357
3	166	3,6%	21,990	134	80,7%	22,516	93	22,483
4	66	1,4%	21,216	53	80,3%	21,390	35	21,793
5	36	0,8%	20,854	29	80,6%	21,861	21	21,829
6	24	0,5%	21,124	20	83,3%	21,631	12	20,881
7	5	0,1%	22,323	5	100,0%	22,323	4	22,974
8	1	0,0%		1	100,0%			
9	2	0,0%		2	100,0%		1	
Total	4 594	100,0%	25,524	4 135	90,0%	25,878	3 219	26,160

**Tableau relatif au nombre de candidats
 parmi les sortants des collèges ayant présenté, au trimestre d'automne 2002,
 des demandes d'admission dans les programmes de baccalauréat
 selon le nombre d'échecs en première session au collégial et le nombre total d'échecs au dossier au moment du dépôt de la demande**

Formation préuniversitaire

Nombre d'échecs en 1ère session au collégial	Nombre total d'échecs au dossier lors du dépôt de la demande d'admission												Total
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 - 14	15 et +	
0	11 214	1 860	852	488	292	207	135	105	71	64	112	24	15 424
1		832	512	341	266	204	171	116	116	66	188	52	2 864
2			187	159	128	126	121	92	77	57	174	68	1 189
3				77	86	65	59	56	61	47	130	44	625
4					24	24	22	27	23	22	60	41	243
5						7	3	7	7	11	45	31	111
6							13	5	8	5	25	12	68
7								4	1	1	3	4	13
8									1		2		3
Total	11 214	2 692	1 551	1 065	796	633	524	412	365	273	739	276	20 540

Formation technique

Nombre d'échecs en 1ère session au collégial	Nombre total d'échecs au dossier lors du dépôt de la demande d'admission												Total
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 - 14	15 et +	
0	1 849	518	242	142	95	70	59	40	33	22	55	21	3 146
1		183	138	106	78	57	49	42	24	25	62	26	790
2			51	58	42	37	27	23	19	17	52	32	358
3				19	21	19	14	10	13	17	33	20	166
4					3	3	9	10	6	4	20	11	66
5						5	2	1	4	3	9	12	36
6							6	1	1	2	8	6	24
7								1	1	1	1	1	5
8												1	1
9											1	1	2
Total	1 849	701	431	325	239	191	166	128	101	91	241	131	4 594

**Tableau relatif au nombre de candidats
 parmi les sortants des collèges ayant présenté, au trimestre d'automne 2002,
 des demandes d'admission dans les programmes de baccalauréat
 selon le nombre d'échecs repris avec succès et le nombre total d'échecs au dossier au moment du dépôt de la demande**

Formation préuniversitaire

Nombre d'échecs repris avec succès	Nombre total d'échecs au dossier lors du dépôt de la demande d'admission																Total
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +	
0	11 214	1 453	520	204	100	53	33	27	14	9	5	4	5	3	3	6	13 653
1		1 239	588	323	189	123	68	43	29	20	18	10	5	5	3	8	2 671
2			443	308	205	142	98	72	64	34	18	17	12	9	4	9	1 435
3				230	202	144	115	75	57	41	29	23	17	13	9	21	976
4					100	101	103	77	71	51	37	36	15	14	7	17	629
5						70	73	57	61	41	37	23	19	11	7	22	421
6							34	42	41	31	21	27	24	19	12	28	279
7								19	19	27	27	16	19	10	8	25	170
8									9	17	12	7	19	16	11	30	121
9										2	9	5	7	7	6	27	63
10											1	8	2		9	22	42
11												3	3	2	3	14	25
12														1	3	15	19
13														1	2	10	13
14															1	12	13
15																3	3
16																4	4
17																2	2
19																1	1
Total	11 214	2 692	1 551	1 065	796	633	524	412	365	273	214	179	147	111	88	276	20 540

**Tableau relatif au nombre de candidats
parmi les sortants des collèges ayant présenté, au trimestre d'automne 2002,
des demandes d'admission dans les programmes de baccalauréat
selon le nombre d'échecs repris avec succès et le nombre total d'échecs au dossier au moment du dépôt de la demande**

Formation technique

Nombre d'échecs repris avec succès	Nombre total d'échecs au dossier lors du dépôt de la demande d'admission																Total
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +	
0	1 849	305	96	52	15	21	10	5	3	3	2	3			1	2	2 367
1		396	152	96	43	22	26	13	5	6	4	3	2	2	1	0	771
2			183	85	71	29	28	18	8	9	9	3	5	2		7	457
3				92	66	53	26	25	14	10	6	7	5	3	1	12	320
4					44	46	43	21	17	14	4	8	5	4	1	7	214
5						20	18	21	17	11	8	12	6	2	4	10	129
6							15	16	13	17	10	6	6	4	3	13	103
7								9	16	15	8	9	4	2	8	9	80
8									8	3	9	7	3	5	3	10	48
9										3	4	2	2	2	4	13	30
10											2	2	3	1	4	14	26
11												2	2	3	3	6	16
12													2		2	4	8
13														1		8	9
14																3	3
15																2	2
16																3	3
17																3	3
18																3	3
20																1	1
24																1	1
Total	1 849	701	431	325	239	191	166	128	101	91	66	64	45	31	35	131	4 594

**Tableau relatif au nombre de candidats, au nombre d'admis et à la CRC moyenne
 parmi les sortants des collèges ayant présenté, au trimestre d'automne 2002,
 des demandes d'admission dans les programmes de baccalauréat
 selon le type de formation et le nombre d'échecs observés au collégial**

Nombre d'échecs au dossier	Formation préuniversitaire							Formation technique						
	Candidats N %/total		Admis N %		CRC			Candidats N %/total		Admis N %		CRC		
					actuelle (1)	sans les cours échoués (2)	□ (2) / (1)					actuelle (1)	sans les cours échoués (2)	□ (2) / (1)
0	11 214	54,6%	11 017	56,9%	29,900	29,900	0,000	1 849	40,2%	1 765	42,7%	28,439	28,439	0,000
1	2 692	13,1%	2 566	13,2%	26,114	26,686	0,572	701	15,3%	664	16,1%	25,955	26,346	0,391
2	1 551	7,6%	1440	7,4%	24,947	26,005	1,058	431	9,4%	386	9,3%	25,000	25,722	0,722
3	1065	5,2%	998	5,2%	24,040	25,546	1,506	325	7,1%	287	6,9%	24,039	25,082	1,043
4	796	3,9%	708	3,7%	23,167	25,052	1,885	239	5,2%	210	5,1%	23,264	24,580	1,316
5	633	3,1%	557	2,9%	22,223	24,463	2,241	191	4,2%	165	4,0%	22,857	24,586	1,729
6	524	2,6%	456	2,4%	21,779	24,518	2,739	166	3,6%	138	3,3%	22,526	24,603	2,077
7	412	2,0%	341	1,8%	21,181	24,250	3,069	128	2,8%	96	2,3%	21,845	24,072	2,227
8	365	1,8%	310	1,6%	20,610	23,982	3,371	101	2,2%	82	2,0%	21,349	23,801	2,452
9	273	1,3%	214	1,1%	20,094	23,678	3,584	91	2,0%	60	1,5%	21,051	23,774	2,724
10 - 14	739	3,6%	574	3,0%	19,029	23,598	4,569	241	5,2%	184	4,4%	20,510	23,896	3,386
15 et +	276	1,3%	191	1,0%	16,928	22,874	5,946	131	2,9%	98	2,4%	18,451	23,051	4,601
Total	20 540	100,0%	19 372	100,0%	26,985	27,844	0,859	4 594	100,0%	4 135	100,0%	25,524	26,420	0,895

Source : fichiers des statistiques d'admission de la CREPUQ

**Tableau relatif au nombre de candidats, au nombre d'admis et à la CRC moyenne
 parmi les sortants des collèges ayant présenté, au trimestre d'automne 2002,
 des demandes d'admission dans les programmes de baccalauréat
 selon le type de formation au collégial et le nombre d'échecs repris avec succès**

Nombre d'échecs repris avec succès	Formation préuniversitaire							Formation technique						
	Candidats N %/total		Admis N %		CRC			Candidats N %/total		Admis N %		CRC		
					actuelle (1)	cours repris avec succès (2)	□ (2) / (1)					actuelle (1)	cours repris avec succès (2)	□ (2) / (1)
0	13 653	66,5%	13 300	68,7%	29,086	29,086	0,000	2 367	51,5%	2 236	54,1%	27,803	27,803	0,000
1	2 671	13,0%	2 476	12,8%	24,675	25,138	0,463	771	16,8%	703	17,0%	24,897	25,239	0,342
2	1 435	7,0%	1285	6,6%	23,123	23,927	0,804	457	9,9%	403	9,7%	23,546	24,149	0,603
3	976	4,8%	839	4,3%	22,110	23,206	1,096	320	7,0%	265	6,4%	22,763	23,623	0,860
4	629	3,1%	531	2,7%	21,262	22,643	1,381	214	4,7%	170	4,1%	22,113	23,238	1,125
5	421	2,0%	359	1,9%	20,600	22,210	1,611	129	2,8%	97	2,3%	21,134	22,386	1,252
6	279	1,4%	226	1,2%	19,858	21,638	1,781	103	2,2%	76	1,8%	20,724	22,246	1,522
7	170	0,8%	137	0,7%	19,559	21,613	2,054	80	1,7%	69	1,7%	20,220	21,912	1,692
8	121	0,6%	87	0,4%	18,926	21,107	2,181	48	1,0%	35	0,8%	20,050	21,911	1,860
9	63	0,3%	42	0,2%	18,471	20,859	2,388	30	0,7%	20	0,5%	19,818	21,719	1,901
10 - 14	112	0,5%	80	0,4%	17,605	20,340	2,734	62	1,3%	51	1,2%	19,549	21,917	2,368
15 et +	10	0,0%	10	0,1%	16,081	20,714	4,633	13	0,3%	10	0,2%	17,521	20,198	2,677
Total	20 540	100,0%	19 372	100,0%	26,985	27,308	0,322	4 594	100,0%	4 135	100,0%	25,524	25,924	0,400

**Tableau relatif à la simulation de différentes hypothèses de calcul de la CRC moyenne,
sortants des collèges de formation préuniversitaire ayant présenté des demandes d'admission au baccalauréat,
au trimestre d'automne 2002, selon la CRC actuelle**

CRC actuelle	Nb de candidats	Nb moyen d'échecs	CRC actuelle	CRC sans les cours échoués	CRC sans les cours échoués repris avec succès	CRC échecs pondérés (0,25)	CRC échecs pondérés (0,50)	CRC échecs pondérés (0,25 1er tr. et 0,50 autres tr.)	Écart entre dernière hyp. et CRC actuelle
19,999 et moins	1384	10,80	18,218	22,520	19,510	20,898	19,797	19,980	1,761
20 - 21,999	1596	5,96	21,070	23,513	22,014	22,758	22,116	22,256	1,186
22 - 23,999	2352	3,30	23,068	24,561	23,695	24,126	23,738	23,832	0,764
24 - 25,999	3116	1,54	25,033	25,820	25,377	25,601	25,399	25,457	0,424
26 - 27,999	3392	0,67	27,005	27,389	27,165	27,285	27,187	27,218	0,213
28 - 29,999	3229	0,25	28,970	29,136	29,031	29,091	29,049	29,064	0,094
30 - 31,999	2536	0,06	30,931	30,975	30,944	30,963	30,952	30,956	0,025
32 - 33,999	1698	0,01	32,894	32,901	32,896	32,899	32,897	32,898	0,003
34 et plus	1237	0,00	35,360	35,360	35,360	35,359	35,359	35,359	0,000
Total	20540	1,96	26,985	27,844	27,308	27,574	27,350	27,401	0,416

La différence de 0,001 que l'on observe dans les CRC de la classe de 34 et plus est liée à l'arrondissement des valeurs.

**Tableau relatif à la simulation de différentes hypothèses de calcul de la CRC moyenne,
sortants des collèges de formation technique ayant présenté des demandes d'admission au baccalauréat,
au trimestre d'automne 2002, selon la CRC actuelle**

CRC actuelle	Nb de candidats	Nb moyen d'échecs	CRC actuelle	CRC sans les cours échoués	CRC sans les cours échoués repris avec succès	CRC échecs pondérés (0,25)	CRC échecs pondérés (0,50)	CRC échecs pondérés (0,25 1er tr. et 0,50 autres tr.)	Écart entre dernière hyp. et CRC actuelle
19,999 et moins	317	12,44	18,418	21,821	19,652	20,668	19,768	19,894	1,476
20 - 21,999	519	6,63	21,093	22,988	22,003	22,428	21,933	22,019	0,926
22 - 23,999	773	3,99	23,048	24,324	23,670	23,962	23,632	23,708	0,659
24 - 25,999	904	1,84	24,985	25,639	25,308	25,460	25,292	25,333	0,348
26 - 27,999	860	0,97	26,952	27,342	27,130	27,237	27,137	27,168	0,216
28 - 29,999	655	0,36	28,927	29,097	28,987	29,050	29,007	29,020	0,094
30 - 31,999	371	0,12	30,903	30,966	30,923	30,949	30,933	30,940	0,037
32 - 33,999	157	0,03	32,808	32,824	32,817	32,819	32,815	32,819	0,011
34 et plus	38	0,05	34,948	34,980	34,948	34,972	34,964	34,972	0,023
Total	4594	2,89	25,524	26,420	25,924	26,153	25,920	25,967	0,443

**Tableau relatif à la simulation de différentes hypothèses de calcul de la CRC moyenne,
sortants des collèges de formation préuniversitaire ayant présenté des demandes d'admission au baccalauréat,
au trimestre d'automne 2002, selon le nombre d'échecs observés au collégial**

Nombre d'échecs au dossier	Nb de candidats	CRC actuelle	CRC sans les cours échoués	CRC sans les cours échoués repris avec succès	CRC échecs pondérés (0,25)	CRC échecs pondérés (0,50)	CRC échecs pondérés (0,25 1er tr. et 0,50 autres tr.)	Écart entre dernière hyp. et CRC actuelle
0	11214	29,900	29,900	29,900	29,899	29,899	29,899	0,000
1	2692	26,114	26,686	26,352	26,537	26,392	26,437	0,323
2	1551	24,947	26,005	25,386	25,720	25,449	25,528	0,581
3	1065	24,040	25,546	24,706	25,128	24,739	24,850	0,810
4	796	23,167	25,052	23,982	24,514	24,025	24,161	0,994
5	633	22,223	24,463	23,153	23,806	23,222	23,366	1,143
6	524	21,779	24,518	22,900	23,664	22,954	23,126	1,347
7	412	21,181	24,250	22,360	23,297	22,488	22,670	1,490
8	365	20,610	23,982	21,803	22,905	22,013	22,205	1,594
9	273	20,094	23,678	21,357	22,513	21,562	21,748	1,653
10 - 14	739	19,029	23,598	20,462	21,983	20,775	20,980	1,950
15 et plus	276	16,928	22,874	18,512	20,506	18,945	19,122	2,194
Total	20540	26,985	27,844	27,308	27,574	27,350	27,401	0,416

La différence de 0,001 que l'on observe dans les CRC de ceux qui n'ont aucun échec est liée à l'arrondissement des valeurs.

**Tableau relatif à la simulation de différentes hypothèses de calcul de la CRC moyenne,
sortants des collèges de formation technique ayant présenté des demandes d'admission au baccalauréat,
au trimestre d'automne 2002, selon le nombre d'échecs observés au collégial**

Nombre d'échecs au dossier	Nb de candidats	CRC actuelle	CRC sans les cours échoués	CRC sans les cours échoués repris avec succès	CRC échecs pondérés (0,25)	CRC échecs pondérés (0,50)	CRC échecs pondérés (0,25 1er tr. et 0,50 autres tr.)	Écart entre dernière hyp. et CRC actuelle
0	1849	28,439	28,439	28,439	28,438	28,438	28,438	0,000
1	701	25,955	26,346	26,164	26,245	26,146	26,174	0,219
2	431	25,000	25,722	25,390	25,529	25,347	25,393	0,393
3	325	24,039	25,082	24,568	24,800	24,534	24,610	0,571
4	239	23,264	24,580	23,961	24,220	23,883	23,964	0,700
5	191	22,857	24,586	23,668	24,099	23,652	23,759	0,902
6	166	22,526	24,603	23,425	24,006	23,467	23,596	1,070
7	128	21,845	24,072	22,808	23,414	22,834	22,954	1,109
8	101	21,349	23,801	22,562	23,076	22,435	22,576	1,227
9	91	21,051	23,774	22,194	22,940	22,225	22,351	1,300
10 - 14	241	20,510	23,896	21,871	22,811	21,920	22,059	1,549
15 et plus	131	18,451	23,051	19,990	21,468	20,245	20,388	1,938
Total	4594	25,524	26,420	25,924	26,153	25,920	25,967	0,443

La différence de 0,001 que l'on observe dans les CRC de ceux qui n'ont aucun échec est liée à l'arrondissement des valeurs.